

FORMATION – 2026

ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE EN SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES (SSE)

Annexe 3 : Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier

Objectifs :

- Acquisition de connaissances nécessaires pour prendre en charge une urgence collective pré hospitalière en lien avec les recommandations françaises de bonnes pratiques
- Personnels concernés Professionnels de santé et personnels des établissements de santé SAMU/SMUR ou concourant à l'AMU
- Pré- requis :Module urgences collectives et SSE de l'AFGSU 1 ou 2 recommandé

Contenu du programme (Arrêté du 1 juillet 2019)

- Connaitre le plan ORSEC/NOVI et son articulation avec le dispositif ORSAN /AMAVI
- Identifier le rôle SAMU SMUR CUMP ARS dans l'organisation du plan ORSEC NOVI
- Connaitre les principes de régulation médicale des urgences collectives
- Connaitre les principes de triage et d'initiation du parcours de soins des patients dans le cadre de la régulation médicale
- Maitriser les techniques de prise en charge des blessés notamment les spécificités pédiatriques
- Connaitre les modalités de traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC) et les principes d'identitovigilance
- Connaitre la composition et les modalités de déploiement des PSM

Méthodes pédagogiques

- Basées sur des méthodes de pédagogie active et support multi médias
- Opérationnelle adaptée et contextualisée au mode d'exercice des participants et au lieu d'exercice

Evaluation et validation des acquis

- Vérification en post formation de l'acquisition des connaissances nécessaires et adaptées suivant son rôle dans le cadre du plan blanc ou plan bleu de son établissement
- Délivrance d'une Attestation de formation spécifique correspondant à l'annexe 3

Intervenants/Concepteur

Médecin référent SSE CHU :
Cadre de Santé CESU
Enseignants et formateurs relais zonaux du CESU 42

Organisation et coût de la formation
Nombre de stagiaire : 12 personnes par groupe

Organisation CESU 42 –
Hôpital BELLEVUE Pavillon 16
42055 – SAINT ETIENNE cedex 2

Salle CESU Hôpital Nord– Accès PMR

Durée de la formation : 3heures 30

Coût de la formation : Nous contacter

Dates et lieu de la formation

Nous consulter

Inscription et renseignements
Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de la formation

Contact : Mr OUCHENE
Responsable CESU42
Téléphone : 04 77 12 72 57
Téléphone secrétariat : 04 77 12 09 34

Email : cesu42@chu-st-etienne.fr